Chambre. Il est évident que la population n'est pas satisfaite et elle demande justice. qu'on ait la confédération ou qu'on ne l'ait Les catholiques romains du Haut-Canada demandent à être mis sur le même pied que les protestants du Bas-Canada. Si ces deux minorités souffrent pourquoi ne pas leur donner justice avant d'établir une confédération? Ces mesures devraient précéder la confédération, car on ne peut demander au parlement d'agir les yeux fermés. retranchait du projet la question du chemin de fer intercolonial, je crois qu'il se réduirait à fort peu de chose. Quolques hommes marquants d'Halifax ont dit : " Le chemin de fer d'abord, la confédération ensuite."

L'Hon. M. SANBORN.—C'est ce qu'à

dit l'hon. M. TILLEY.

L'Hon, M. CURRIE.—Alors essavons la confédération sans le chemin de fer. scrait plus facile pour les membres des provinces maritines de se rendre à Ottawa qu'il ne l'était pour les membres de Sandwich de se rendre à Montréal lors de l'union. Le chemin de fer Grand-Trone a coûté des sommes considérables à la province, mais au moins il sert à quesque chose. Mais je demande où est la compagnie qui voudrait exploiter le chemin de fer intercolonial quand mime on commoncernit par lui faire cadeau de la voie et du matériel roulant? Les marchands de Montréal qui veulent passer en Angleterre pendant l'hiver, preunent toujours la route de Portland. Autre question : quels produits sernient transportés par l'intercolonial? Le Grand-Tronc même transporte-t-il heaucoup de grain pendant l'hiver l

L'Hon. M. FERRIER.—Beaucoup. L'Hon. M. CURRIE.—Mais de Montréal! Est-ce que Huron et Bruce no se

plaignent pas

PLUSIEURS VOIX.—Mais il n'y a pas de chemins de fer dans ces comtés. (Rires.)
L'Hon. M. OURRIE.—N'y a-t-il pas le chemin de fer de Buffalo et du lac Huron qui traverse le comté de Huron? Ne nous hâtons pas trop, agissons avec prudence. Nous sommes ici pour modérer toute législation hâtive. Or, s'est-on jamais tant hâté qu'en cette circonstance? Le gouvernement est fort, il peut vouloir presser la mesure sans demander le consentement du peuple. Mais dans une pareille tentative, il sera peut-être arrêté par les législatures de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, car, dans ces deux provinces, on se propose de discuter à fond la question.

L'Hon. M. ROSS.—Mais si la meure leur est aussi favorable que le prétend l'hon. député, elles ne peuvent faire autrement que de l'accepter.

L'HON. M. McCREA.—Si le projet est contraire aux intérêts du Canada, il s'en suit qu'il doit être très-avantageux aux provinces

d'en bas.

L'Hon. M. CURRIE.—La conséquence ne me paraît nullement logique. La population de ces provinces étant frugale, industrieuse et intelligente, il pourrait bien lui paraître peu sage de s'unir à un pays qui, dans le court espace de dix ans, s'est montré si extravagant et si prodigue que les dépenses du gouvernement se sont accrues d'environ quatre cent pour cent, à part l'augmentation de la dette publique. L'on n'y a sans doute pas oublié les escroqueries du Grand-Tronc.

L'Hon. M. ROSS.—Lorsque l'hon. député parle des escroqueries du Grand-Trone,

il avance une chose inexacte.

L'Hon. M. CURRIE.—Il se peut que le terme soit en effet un peu fort ; j'ai voulu parler des fraudes du Grand Tronc. Je disais donc que les populations des provinces maritimes pourraient hésiter à vouloir s'unir à un autre peuple sur le bord de la banqueroute, et à se charger d'un tarif aussi élevé; elles pourraient également se rappeler la réputation tarée de nos hommes publics, de ces hommes qui se sont tellement noircis les uns les autres qu'il leur faut un plus vaste théatre et un autre auditoire pour jouer leur rôle; et elles ne verront pas, j'en suis sûr, sans le remarquer, l'unanimité sur cette question de tous ceux qui de près ou de loin ont eu affaire au Grand-Tronc. J'accuse maintenant le gouvernement de faire preuve de mauvaise foi en introduisant des résolutions qui ont pour objet l'union de toutes les provinces au lieu de celle des Canadas seulement. Est ce que le parti réformiste ne s'est pas prononcé sur cette dernière question que lois de l'entrée de M. Brown dans le cabinet, et ne se trouve-t-elle pas aujourd'hui reléguée au second plan? La preuve, la voici dans la résolution adoptée alors par ce parti :---

Proposé par M. HOPE MACKENZIE, secondé par M. MoGIVERIN: "Que nous approuvons la conduite de M. Brown dans ses négociations avec le gouvernement, ainsi que le projet d'une union fédérale des Canadas, devant s'étendre, dans l'avenir, aux provinces maritimes et au territoire du nord-ouest, parce que nous sommes convaincus que c'est le seul moyen de régler les difficultés constitutionnelles du jour."

Je ne suis pas personnellement opposé à la confédération en elle-même, mais je regarde